

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 22/05/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 22/05/2013	N° d'enregistrement F09113 P0176
--	---	--

1. Intitulé du projet

Délocalisation de la clinique Saint Roch

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Construction réalisée en une phase, SHON créée supérieure à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Etablissement de soins privé dispensant des soins de courte durée en médecine et chirurgie et comportant des locaux à sommeil : type U de 2ème catégorie.

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, la clinique Saint Roch est au niveau régional la première maternité et le premier plateau technique d'ophtalmologie. Son pôle d'orthopédie est le plus important de l'agglomération Montpellieraine et d'autres activités se sont développées : urgences, stomatologie, dermatologie, chirurgie esthétique, chirurgie du sein, chirurgie gynécologique

Cependant, malgré les multiples chantiers d'agrandissement et de restructuration réalisés depuis 50 ans, les locaux de la clinique Saint Roch subissent l'usure du temps et le vieillissement de l'infrastructure est incontestable. De plus, l'accessibilité des véhicules est devenue difficile et la capacité de parking est notablement insuffisante.

D'autre part, la clinique Saint Roch est implantée dans une zone fortement médicalisée, à proximité de la clinique Saint Jean, à faible distance de la clinique Clémentville et du CHRU, tandis que de nouveaux quartiers Montpelliérains en forte progression démographique ne sont pas dotés d'établissements hospitaliers.

Ces différents diagnostics ont amené le maître d'Ouvrage à réfléchir sur une délocalisation de son établissement et à concevoir une nouvelle clinique sur un terrain plus accessible et mieux adapté.

Le projet d'établissement et plus particulièrement le projet médical de la « nouvelle clinique Saint Roch » est conçu de manière concertée dans le cadre de la politique urbaine et sanitaire de la ville et de l'agglomération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation en une seule phase:

- Parkings enterrés: sous-sols -1 et -2
- Clinique: sous-sol -1, rez-de-chaussée, R+1 à R+4

Planning prévisionnel des travaux:

- Démarrage: septembre 2013
- Réception: juillet 2015

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la cour « logistique » de la nouvelle clinique Saint Roch, accessible depuis l'avenue du colonel Pavelet via une entrée et une sortie distinctes, seront aménagées trois zones de collecte de déchets dédiées aux activités de la nouvelle clinique Saint Roch et des consultations :

- Local de stockage des déchets d'ordures ménagères. D'une surface de 60 m², il sera accessible aux véhicules des services de collecte de l'agglomération de Montpellier.
- Local de stockage des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). D'une surface de 46 m², il sera accessible aux véhicules d'un prestataire indépendant.
- Zone de stockage des déchets de tri sélectif (cartons, papier, verre et plastique). Composée de 4 bennes, elle sera accessible aux véhicules d'un prestataire indépendant.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration ICPE
Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise des bâtiments de la clinique	100 x 55 mètres
Assiette	5 500 m ²
Surface de planchers	17 124 m ²
Nombre de places de stationnement	308 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Grisettes
avenue du colonel Pavelet
34 000 MONTPELLIER

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 51 ' 38 " E Lat. 43 ° 35 ' 1.38 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Montpellier

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terrain en friche, non bâti et inocupé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU, zone 11 AU (édition de mai 2011): actualisation prévue en juillet 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Déclaration ICPE

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prise en compte des préconisations du dossier d'autorisation de loi sur l'eau et de son annexe 4 inscrite dans le cadre de la ZAC des Grisettes.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montpellier est située dans une zone II de sismicité, dans le périmètre d'un plan de prévention du risque d'incendie de forêt (prescrit le 26/07/2005 et approuvé le 30/01/2008) et dans le périmètre d'un plan de prévention du risque inondation (approuvé le 13/01/2004).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des déblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est un tènement en friche dépourvu de toute construction. A l'état d'abandon, il présente des irrégularités de sol (monticules de terres provenant des chantiers voisins) et comporte des débris de toutes sortes (blocs de maçonnerie, gravas, ordures ménagères). La végétation sauvage et disparate (bambous, lauriers, buissons et mauvaises herbes) ne présente pas d'intérêt paysager remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique: terrain situé en zone II de sismicité (aléa sismique faible) et projet conforme aux prescriptions de la réglementation sismique en vigueur depuis le 1er mai 2011 (attestation du bureau de contrôle). Risque d'inondation en cas de crue exceptionnelle (centennale): gestion du risque via une zone de déversement des eaux pluviales contiguë au terrain du projet et respectant les préconisations du dossier d'autorisation de loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Temporairement (chantier)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Temporairement (chantier)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Eclairage extérieur (bâtiment, voiries) et intérieur (locaux)
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			eaux usées pré traitées et raccordées au réseau public d'eaux usées
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Collecte des déchets validée par les services de l'agglomération de Montpellier
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Création de la ZAC des Grisettes (1 500 logements) dans laquelle s'inscrit la nouvelle clinique Saint Roch

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de nouvelle clinique Saint Roch devrait être dispensé d'étude d'impact car il est simplement soumis à une déclaration ICPE, n'engendre aucune pollution, aucun désagrément sur le voisinage (acoustique, visuel, olfactif), ne modifie pas l'hydrogéologie du site et s'inscrit dans une zone d'aménagement concertée ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact en 2006.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | x |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | x |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | x |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | x |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | x |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Courrier du pétitionnaire (SCI SAINT ROCH) précisant le contexte du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MONTPELLIER

le,

22/04/2013

Signature

